



Préavis en cas de séparation + mauvais état de la maison

Par **ethan35**, le **23/01/2009** à **09:11**

Bonjour, rnrnj'ai besoin de vos conseils car j'ai un gros problème. rnrnNous vivions en couple et nous avons loué une maison il y a 2 ans. rnMais depuis le 14 novembre, nous nous sommes séparés. Nous avons signé le bail tous les 2. Je suis restée dans la maison avec nos 3 enfants (3 enfants de - de 3 ans) et Mr a quitté le logement. rnJe ne travaille pas car je garde mes enfants au domicile (maman au foyer) et donc je ne perçois que des prestations familiales. rnIl devient très compliqué pour moi de payer ce loyer. rnDe plus, les fondations de la maison bougent, les murs se décollent du sol, le carrelage se casse, le sol bouge et craque. Je vous avoue que je ne suis pas rassurée de vivre dans cette maison avec mes bébés. rnrnJ'ai donc commencée des recherches pour trouver une location dans mes moyens et qui soit en bon état pour notre sécurité à tous. rnJe voudrais savoir si je pouvais demander à réduire le préavis du bail à 1 mois plutôt que les 3 mois habituels? rnrnMerci par avance pour vos conseils